



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 3500-G

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 3500-G intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-G MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3500
CONCERNANT LA POPULATION ANIMALE.**

- a été adopté par le conseil municipal le **25 avril 2016**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 27 avril 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier